

LES STAGES CISO

Colombie 2011

Violence, impunité et droits syndicaux



CISO
centre international
de solidarité ouvrière



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



SCFP
Syndicat canadien de
la fonction publique



mens
ESCUELA NACIONAL SINDICAL

Rédaction et photos: le groupe de stagiaires

Révision des textes: Micheline Jourdain et Martine Joyal

Production: Martine Joyal

CISO, Juin 2011

Merci à nos bailleurs de fonds:

L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé du Québec (APTSQ), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), le Centre de recherche sur le développement international (CRDI), le Ministère des Relations internationales du Québec (MRI) et la Fondation Léo-Cormier.

POURQUOI UN STAGE SYNDICAL EN COLOMBIE?

Du 8 au 19 février 2011, sept jeunes syndicalistes québécois : Philippe Côté (Métallos-FTQ), Karine Crépeau (FIQ), Marisol Durand (CSN), Anny Gilbert (SCFP-FTQ), Danyk Naudi (FTQ-Construction), Dany Pascazio (CSN-CCMM) et Jérôme Rousseau (FIQ) sont allés à la rencontre de syndicalistes colombiens. Ce groupe était accompagné de Micheline Jourdain, militante de longue date du CISO et retraitée de l'enseignement (AREQ-CSQ).

Ce stage en Colombie a été organisé dans le cadre du projet *Droits des travailleurs et des travailleuses dans le contexte de la mondialisation* (DIT). Ce projet a pour objectif de permettre aux militantes et militants du mouvement syndical de mieux comprendre l'interdépendance entre les conditions de travail au Nord et au Sud. Il vise également le développement d'une plus grande conscience de l'importance de la solidarité, dans un contexte où les droits des travailleuses et des travailleurs s'effritent au profit de ceux des grandes entreprises.

Hôtes de l'Escuela nacional sindical (ENS) de Medellín, nouveau partenaire du CISO, les stagiaires ont fait le point sur la conjoncture politique et syndicale d'un pays marqué par la violence.



Le groupe de stagiaires en compagnie de membres de l'équipe de l'ENS.

ce, l'impunité et un très faible taux de syndicalisation. Ce stage intersyndical a été réalisé à quelques mois de l'entrée en vigueur d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie. On se rappelle que l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALÉCC) a été adopté malgré la résistance d'organisations syndicales et de défense des droits humains québécoises, canadiennes et colombiennes.

Durant dix journées très intenses, les stagiaires ont rencontré différentes organisations syndicales des secteurs de la santé, de la fonction publique, de la construction, de la métallurgie et de l'énergie. Elles et ils ont pu identifier quelques homologues syndicaux pour poursuivre des actions de solidarité. De jeunes Colombiens leur ont également tracé un portrait des défis vécus par les jeunes en lien avec le travail: accès très limité à des emplois de qualité, difficulté à se syndiquer et à se tailler une place dans des structures syndicales traditionnelles et fortement dominées par les hommes. L'ENS a aussi proposé au groupe plusieurs ateliers de formation et de discussion sur la situation des droits humains, décrivant particulièrement la situation des syndicalistes, des enseignants, des femmes, des jeunes et des populations autochtones.

Lors de l'évaluation à la fin du stage, l'ENS a surtout insisté sur l'importance que le mouvement syndical sensibilise la population canadienne et québécoise et qu'il maintienne ses interventions afin que le gouvernement Harper prenne réellement en compte la situation des droits humains en Colombie. Ces interventions doivent viser l'adoption de dispositions et d'engagements sérieux afin d'améliorer la situation des droits humains en Colombie.

Un appel à la solidarité qui a été entendu!

Ce stage a été l'occasion pour les militantes et militants d'organisations québécoises et colombiennes qui y ont participé, de partager des expériences, des stratégies, d'apprendre les uns des autres, d'analyser et de réfléchir ensemble aux multiples façons de s'opposer au capitalisme mondialisé, celui des grandes entreprises insatiables, prêtes à tous les abus pour payer des salaires toujours de plus en plus bas. Plus que jamais, la mondialisation des solidarités demeure notre meilleure stratégie de lutte pour le respect des droits humains et pour de meilleures conditions de travail.

L'Escuela nacional sindical (ENS): notre partenaire en Colombie

L'ENS est une importante organisation qui oeuvre à la défense des droits humains des travailleuses et des travailleurs de Colombie à travers des activités de recherche, d'éducation et d'action collective. Ses bureaux sont situés à Medellín, dans le département d'Antioquia.

L'ENS a été fondée en 1982 par un groupe d'universitaires et de militantes et militants syndicaux, qui avait comme objectif d'appuyer et outiller les travailleuses et les travailleurs de Colombie, dans une perspective pluraliste, non partisane et autonome.

Avec le temps, ses activités se sont développées, et l'ENS mène maintenant de nombreux projets, notamment dans le secteur de l'économie informelle. Elle coordonne aussi la campagne *Travail décent, vie décente* pour la Colombie et est reconnue pour la qualité de ses activités de recherche, dont la publication de la revue *Cultura y Trabajo*.



PROGRAMME DU STAGE	
Mardi, 8 février	Arrivée à Medellín
Mercredi, 9 février	Présentation de l'ENS : <i>Exclusion et monde du travail en Colombie</i> Rencontre avec des organisations syndicales du secteur de la santé
Jeudi, 10 février	Rencontre avec les organisations syndicales du secteur de la métallurgie Rencontre avec Carlos Julio Diaz, président de la CUT (Antioquia): <i>Les défis des organisations syndicales colombiennes</i>
Vendredi, 11 février	Rencontre avec les organisations syndicales du secteur public Rencontre à l'ENS sur les violences antisyndicales en Colombie
Samedi et dimanche	Temps libre
Lundi, 14 février	Visite à la Maison des femmes de Don Matias
Mardi, 15 février	Tour de ville : pauvreté et modernité à Medellín Présentation de l'ENS: <i>La Colombie et l'Organisation internationale du travail</i>
Mercredi, 16 février	Présentation de l'ENS : <i>L'accord de libre-échange entre la Colombie et le Canada</i> Rencontre avec les organisations syndicales du secteur de la construction
Jeudi, 17 février	Présentation de l'ENS : <i>Les jeunes et le syndicalisme en Colombie</i> Rencontre avec les organisations du secteur de l'énergie, et présentation des impacts du projet hydroélectrique Ituango
Vendredi, 18 février	Échange entre les stagiaires et l'équipe de l'ENS: <i>Les relations de travail au Canada et en Colombie</i> Évaluation du stage et soirée culturelle
Samedi, 19 février	Départ pour Montréal

LE MONDE DU TRAVAIL EN COLOMBIE : EXCLUSION ET MARGINALITÉ

Le phénomène d'exclusion atteint une large partie de la population colombienne. Cette marginalisation politique, sociale et économique est en grande partie le résultat d'une culture antisyndicale historique, d'une législation contraire aux grandes conventions internationales de l'OIT et d'un contexte de violence contre les dirigeants syndicaux qui dépasse le conflit armé existant dans le pays depuis plusieurs années.

Voici quelques chiffres révélateurs à ce sujet :

- 60% des syndicalistes assassinés dans le monde sont colombiens;
- à tous les 3 jours, un syndicaliste colombien est tué;
- 96% de ces crimes ne sont pas sanctionnés;
- 1% des travailleurs syndiqués bénéficient d'une convention collective et de protection sociale;
- 810 000 personnes sur 20 millions de travailleuses et de travailleurs actifs sont syndiquées;
- 58% des travailleuses et des travailleurs se retrouvent dans l'économie informelle;
- 2/3 des travailleuses et des travailleurs sont sans sécurité sociale;
- 1,6 million d'enfants travaillent;
- indice de la répartition du revenu en Colombie :
 - 0 à 1 fois le salaire minimum : 50% de la population
 - 1 à 2 fois le salaire minimum : 25% de la population
 - 2 à 4 fois le salaire minimum : 19 % de la population
 - 4 fois et plus le salaire minimum : 6 % de la population.

Les mécanismes légaux et de dialogue social qui caractérisent d'autres pays aussi développés que la Colombie sont ici à peu près inexistantes. Il est quasi impossible de fonder un syndicat dans l'état actuel des choses. Les obstacles viennent autant des entreprises que de l'État colombien. On verra plus loin comment la Colombie a toujours refusé de comparaître devant les Commissions de l'Organisation internationale du travail (OIT), pour répondre de son inaction en regard des droits syndicaux. Dans ce contexte, les investisseurs canadiens, notamment dans le secteur minier, ont le champ libre. L'accord sur le libre-échange entre le Canada et la Colombie les favorise.

par Micheline Jourdain, accompagnatrice du groupe

TOUR DE VILLE : PAUVRETÉ ET MODERNITÉ À MEDELLÍN

L'agglomération de Medellín compte plus de trois millions de *paisas* (nom souvent donné aux habitants de cette ville). Medellín est un centre industriel et commercial important de la Colombie, après Bogota. Malgré son aspect de ville moderne et développée, avec son métro aérien récent, son jardin botanique, et son université réputée, les inégalités socioéconomiques sont repérables rapidement lorsque nous circulons à pied dans le centre-ville.

La ville a tendance actuellement à se développer selon l'axe nord-sud dans la vallée entre la cordillère centrale et la cordillère du Pacifique. Les « beaux quartiers » sont situés au sud. De nouvelles places commerciales où les grandes marques internationales s'affichent et de nouveaux appartements luxueux sont en construction à proximité des sièges sociaux des grandes banques internationales. Les touristes traversent ces quartiers en allant vers la *zona rosa* où les jeunes Colombiens favorisés les retrouvent le soir dans les bars, discothèques et restaurants. Le prix d'un verre et d'un repas y dépasse largement le salaire quotidien de la moitié des travailleurs de la ville.

Nous avons pu parcourir la ville avec un dirigeant de l'Escuela nacional sindical, notre partenaire, et Joani Galeano, un organisateur social qui œuvre auprès des jeunes travailleurs de la rue au sein d'une organisation qui s'appelle INFORMAL. Ces jeunes vendent de petites choses, souvent des bonbons à bord des autobus et sur les places publiques. Un don de solidarité a été remis à la ENS pour INFORMAL.

Le tour de la ville nous a permis de voir les versants des deux cordillères occupées par des populations plus pauvres. Un peu comme à Montréal, le centre-ville anciennement industriel a perdu beaucoup de manufactures construites à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Les populations plus favorisées ont déserté ces quartiers pour s'établir dans *El Poblado*, au sud de la ville, tandis que les familles qui fuient les campagnes et certaines zones rurales dangereuses s'établissent sur les versants des montagnes.

par Micheline Jourdain, accompagnatrice du groupe



LES NOMBREUX DÉFIS DES ORGANISATIONS SYNDICALES COLOMBIENNES

Les informations qui ont servi à rédiger ce texte ont été recueillies lors de deux rencontres fort enrichissantes avec Hector Vasquez, directeur de l'Escuela Nacional Sindical (ENS), et Carlos Julio Diaz, président de la Centrale unitaire des travailleurs (CUT). Au-delà du partage de leur compréhension des différents défis que doivent relever les défenseurs des droits sociaux et syndicaux en Colombie, c'est leur courage et la force de leurs convictions qui ont marqué les stagiaires québécois. Que les actions de solidarité de nos organisations syndicales puissent supporter leur travail de dénonciation de l'illégalité et de l'injustice qui affligent ce pays.

Le mouvement syndical colombien, né il y a 100 ans, a subi de multiples répressions au cours des dernières décennies, mais plus particulièrement sous le règne du président Uribe, au pouvoir de 2002 à 2010. Par des attaques d'ordre politique notamment, ce gouvernement a fait des organisations syndicales colombiennes sa cible de choix, en les assimilant à des groupes terroristes. Ces tentatives répétées pour discréditer le mouvement syndical ont malheureusement trouvé écho auprès d'une

tranche importante de la population; 54% de celle-ci entretient une perception négative des syndicats.

Le nombre de travailleuses et de travailleurs s'élève à 19 millions de personnes, dont 58% font partie de l'économie informelle. Le nombre d'enfants au travail en Colombie est comparable à la situation de pays comme Haïti et la Bolivie. Quatre travailleurs sur cinq ne sont pas syndiqués. Les 810 000 personnes syndiquées ne représentent que 1,3% de



Travailleurs du secteur informel à Medellín.

l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de la Colombie. Ils sont répartis en plusieurs petits syndicats, de sorte qu'il existe 2 885 syndicats locaux au pays. Alors que les lois du travail prévoient un minimum de 25 salariés pour former un syndicat, 60% des entreprises colombiennes en comptent moins de 10, limitant ainsi l'accès à la syndicalisation. 54% des travailleuses et des travailleurs du pays proviennent du secteur public.

Trois types de syndicats composent les organisations syndicales colombiennes : les syndicats professionnels, les syndicats d'entreprises et les syndicats industriels. Les syndicats professionnels et les syndicats d'entreprises sont les plus répandus en Colombie. Chacun de ces types de syndicats peut constituer une fédération ou une confédération.

La plus importante fédération est celle des enseignants (la FECODE), qui compte 240 000 membres et qui est affiliée à la Centrale unitaire de travailleurs (CUT). Fondée en 1986, cette confédération regroupe le plus grand nombre de travailleuses et des travailleurs, soit environ un demi-million de syndiqués. Elle est connue, selon son président Carlos Julio Diaz, comme étant la première centrale à unir sous une même bannière autant de pluralisme syndical. La CUT revendique un état de droit, l'instauration d'un régime politique social-démocrate, et dénonce l'utilisation des armes pour instaurer le progrès social. La CUT fait également des pressions sur le gouvernement pour élargir le Code du travail à l'ensemble des entreprises, encadrer le travail de l'économie informelle et faire respecter les conventions internationales signées par la Colombie.

Le président de la CUT, M. Diaz, a fait part aux stagiaires de la violence perpétrée envers les défenseurs des droits sociaux et syndicaux. Seulement à la CUT, on dénombre 11 000 menaces et 3 000 assassinats contre des syndicalistes de cette organisation depuis 1986! Une des attaques les plus fulgurantes envers les syndiqués est celle des travailleuses et des travailleurs des bananières situées

dans la région d'Antioquia (une zone industrielle), où l'entreprise United Fruits a financé les assassinats de pas moins de 900 personnes au cours d'un des plus importants conflits de travail de ce secteur.

L'expérience de la négociation collective de M. Diaz l'a amené à constater à quel point le niveau de contrôle des paramilitaires était élevé dans certaines régions de la Colombie. Leur pouvoir peut s'étendre jusqu'à avoir la mainmise sur l'économie et l'emploi, la perception d'impôt supplémentaire et la vie personnelle des populations de ces régions.

L'entretien avec M. Diaz a également permis d'aborder les faiblesses institutionnelles de l'État colombien, qui pratique le laisser-faire dans la sphère du travail. Par exemple, le ministère du Travail a disparu de la structure gouvernementale il y a quelques années et seulement 470 inspecteurs sont répartis dans tout le pays, alors que l'Organisation internationale du travail (OIT) en recommande 2000. Dans le secteur minier, ce manque de surveillance entraîne des centaines de décès chaque année.

Pour terminer, les organisations syndicales colombiennes font face à plusieurs défis de taille. Parmi ceux-ci, le plus important de tous selon M. Diaz est de mettre fin au climat d'impunité qui est généralisé dans ce pays, par la mise sur pied d'une commission qui permettra de faire la lumière sur le contexte de violence envers les syndicalistes et leurs familles afin d'obtenir justice, réparation et garantie de non-répétition.

par Karine Crépeau (FIQ)

LE CONTEXTE DE VIOLENCE EN COLOMBIE : STOP À L'IMPUNITÉ !

Lorsque l'on pense à la Colombie, les premières choses qui nous viennent à l'esprit sont les mots « trafic de la drogue » et « violence », la deuxième étant vue comme une conséquence inévitable de la première. Ainsi, le cartel de la drogue serait, selon le gouvernement colombien, à l'origine de la violence historique et structurelle en Colombie.

C'est dans cet esprit que les États-Unis ont supporté et largement financé un plan de lutte contre la drogue et le terrorisme en Colombie, un plan baptisé de façon très originale « Plan Colombie » et mis en œuvre depuis 1999. Ce plan aurait pour effet d'éliminer les champs de coca et les laboratoires de transformation, pour ainsi anéantir les activités des narcotrafiquants et la vente de drogue aux États-Unis.

Derrière ce plan se cache pourtant une tout autre réalité. Le Plan Colombie est plutôt une intervention militaire financée par les États-Unis pour favoriser le libre commerce et l'expansion des industries pétrolières. La Colombie est le 8e plus important fournisseur de pétrole des États-Unis. Avec le Venezuela, la Colombie fournit 20% du pétrole consommé aux États-Unis. C'est donc pour protéger son approvisionnement et implanter ses activités commerciales en Colombie que les États-Unis versent des millions au gouvernement colombien qui lui, finance son armée pour qu'elle élimine les éléments de résistance.

C'est là qu'on peut facilement s'imaginer que les éléments de résistance visés sont toutes

personnes qui sont contre le gouvernement, contre la privatisation, contre les gens d'affaires et toutes les personnes qui sont pour les 50% de la population qui vivent sous le seuil de la pauvreté et pour les 20% qui vivent dans une misère absolue. C'est pourquoi tant

de leaders populaires disparaissent chaque année. Chaque heure, il y a deux morts violentes en Colombie, qui résultent des affrontements entre les groupes armés. Cela fait 48 morts par jour et 20 000 morts par année : un triste record mondial.

Alors qu'il y a autant de drogues qui traversent les frontières colombiennes pour se rendre aux États-Unis, il faut bien comprendre que les véritables causes de la violence en Colombie ne reposent pas sur le narcotrafic, mais bien sur l'aveuglement volontaire du gouvernement à ne pas répartir les richesses du pays et à entretenir les inégalités sociales.



par Jérôme Rousseau (FIQ)

VIOLENCE ANTISYNDICALE : LA COLOMBIE AU SOMMET DU PALMARÈS

En Colombie, ce ne sont pas les lois qui manquent pour faire respecter les droits syndicaux : la liberté syndicale, le droit d'organisation, le droit à la négociation collective et le droit de grève sont tous garantis par la Constitution du pays. Le principal problème réside dans l'impunité générale qui afflige ce pays.

En effet, personne n'est traîné en justice pour des violations aussi graves que des meurtres, des enlèvements et des menaces envers les syndicalistes et leurs familles. Seulement à la CUT, le président, Carlos Julio Diaz, dénombre 11 000 menaces et 3 000 assassinats contre les syndicalistes de son organisation depuis 1986! Une des attaques les plus fulgurantes envers les syndiqués est celle contre les travailleurs des bananières situées dans la région d'Antioquia (une zone industrielle) où l'entreprise United Fruits a financé les assassinats de pas moins de 900 travailleurs au cours d'un des plus importants conflits de travail de ce secteur.

L'ENS a commencé à répertorier des données sur le phénomène de la violence antisyndicale depuis 1991. Les grandes conclusions de l'ENS c'est que cette violence envers les syndicalistes est historique, ciblée et systématique. Ce constat contredit ce qu'avance le gouvernement colombien sur la disparition des syndicalistes et les défenseurs des droits. Selon lui, ces disparitions ne sont que des cas isolés, sans aucun lien possible avec leur idéologie progressiste. Par violation on entend: menaces, détentions forcées (c'est-à-dire un emprisonnement sans raison valable), harcèlement, disparitions forcées (des militants sont forcés de quitter le pays rapidement sans laisser de trace), torture,

CIFRAS		
Agresiones 2009 - 2010		
TIPO DE AGRESIÓN.....	2009.....	2010.....
● Homicidio	6	7
● Tentativa de homicidio	1	2
● Secuestro	1	1
● Desaparición forzada	0	1
● Agresión sexual	0	1
● Acoso Judicial	9	15
● Amenazas	47	38
● Agresión verbal	12	12
● Ataque a instalaciones	0	4
● Cierre de medio	1	1
● Desplazamiento forzado.....	2	5
● Detención ilegal	4	9
● Persecución laboral/despido sin justa causa	2	2
● Agresión física	16	35



enlèvements, perquisitions et malheureusement beaucoup d'assassinats (aussi bien des syndicalistes que leurs familles).

Seulement en 2010, 51 syndicalistes ont été assassinés en Colombie et déjà depuis le début de l'année 2011, 4 décès ont été recensés par l'ENS. 60% des meurtres de syndicalistes ont été faits entre 1991 et 2001, ce qui correspond à la période où l'activité des paramilitaires était à son apogée au pays. Les secteurs les plus touchés par la violence anti-syndicale sont l'éducation, le secteur agroalimentaire et la santé. 25% de la violence vise des dirigeants syndicaux et 75% des membres de la base. Il n'est pas rare que des dirigeants syndicaux aient recours à des gardes du corps ou se déplacent en véhicule blindé.

Évidemment, les menaces ont pour but de décourager les syndicalistes à poursuivre leur engagement et d'empêcher des membres de rejoindre les rangs des syndicats. Le gouvernement nie toute cette violence envers le mouvement syndical. Il traite chacun des cas séparément et les quelques rares condamnations visent une personne et non pas un groupe comme les paramilitaires (un des groupes armés de la Colombie). Le gouvernement lui-même commande des meurtres. De plus, un nouveau programme de réinsertion des paramilitaires dans la société a été créé par le gouvernement. Ce programme donne une

immunité à des paramilitaires qui avouent des crimes qu'ils auraient commis. Donc, un meurtre peut être avoué en toute impunité et à cause de cette immunité, aucune enquête n'est réellement faite sur le crime en question. En 2010, sur les 51 assassinats commis, seulement 4 cas ont été entendus devant un tribunal de justice.

L'ENS elle-même vit une certaine forme de répression politique et de la part des entreprises. Ainsi, des dirigeants de l'ENS ont déjà reçu des menaces. Cependant, l'ENS étant connue et reconnue par la population, elle jouit d'une notoriété publique qui la protège d'une certaine façon, mais elle semble tout de même être sous la loupe du gouvernement.

Avec toute cette violence, on peut être porté à déduire que le mouvement social et syndical colombien se bat contre un moulin à vent. En même temps, une organisation comme l'ENS joue un rôle centralisateur de l'action citoyenne pour instaurer un dialogue social qui est absolument nécessaire dans ce pays. Par exemple, durant notre séjour, une mission de l'Organisation internationale du Travail (OIT) était à Bogota, la capitale de la Colombie, pour prendre acte de l'état des droits de la personne. Et c'est l'ENS qui y appuyait la voix des travailleuses et des travailleurs du pays.

par Jérôme Rousseau (FIQ)

LA COLOMBIE ET L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Malgré le fait que la Colombie ait ratifié les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les conditions de travail des Colombiennes et des Colombiens sont très difficiles, et la violence contre les militantes et militants syndicaux n'a pas réellement diminué.

Si les principes qui sous-tendent les conventions de l'OIT sont ceux de la liberté d'association et de la reconnaissance du travail comme une activité humaine pour le plein développement de l'homme et de sa communauté en toute sécurité et en toute dignité, cela ne semble pas beaucoup préoccuper les autorités colombiennes.

En effet, celles-ci refusent généralement de se présenter devant l'OIT pour répondre à diverses commissions enquêtant sur les violations des droits en Colombie et elles n'appliquent pas les recommandations faites par l'OIT.



Quant à la législation du travail de la Colombie, elle apparaît comme minimaliste. Le droit de grève n'y est pas reconnu clairement, mais l'interprétation d'une norme du travail ouvre une porte sur le droit à la grève. Dans le contexte actuel, plusieurs moyens sont utilisés pour s'attaquer à l'action syndicale et à la syndicalisation de nouvelles personnes : menaces, licenciements et privatisation, y compris par le système de (fausses) coopératives. La signature de divers traités de libre-échange n'est pas sans créer de nouveaux défis, puisque les droits des investisseurs étrangers y sont pleinement reconnus et que ces mêmes traités divisent aussi les syndicats entre eux.

Au moment où la délégation du CISO était en Colombie, une mission importante de l'OIT séjournait en Colombie et le gouvernement a accepté de la rencontrer. Andres Felipe Sanchez, avocat du travail et directeur de la section des droits des travailleurs à l'Escuela nacional sindical, a agi comme conseiller de la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) et de la Confédération générale des travailleurs (CGT) lors des audiences des deux centrales colombiennes devant la mission de l'OIT. Lors de ces audiences, les centrales ont surtout insisté sur les nombreux cas de violence à l'égard des syndicalistes et sur l'impunité qui survient dans de tels cas.

par Micheline Jourdain, accompagnatrice du groupe

QUELLE PLACE POUR LES JEUNES EN COLOMBIE?

Lors de notre passage en Colombie, nous nous attendions à percevoir de nombreuses différences avec le Québec. Cependant, nos rencontres nous ont fait constater à quel point il y a de grandes ressemblances entre les milieux syndicaux colombien et québécois, notamment en ce qui a trait à la place des jeunes dans les milieux de travail et à la relève syndicale.

Les jeunes et le travail

Quarante pour cent de la population de la Colombie a moins de trente ans. Par contre, les emplois de qualités se font de plus en plus rares. Depuis la crise économique de 2008, les jeunes de la Colombie ont vu la structure économique de leur pays détruire de nombreux emplois. Les investissements étrangers créent peu de nouveaux emplois accessibles et ceux qui sont créés sont des emplois qualifiés. Peu de jeunes ont accès à l'éducation nécessaire. Le fils d'un paysan a environ 3% de chance de fréquenter une université. La discrimination étant encore chose courante, les jeunes femmes ont très peu accès à l'éducation et aux emplois de qualité.

En Colombie, la définition du terme jeune diffère un peu de la nôtre, puisque les jeunes commencent à travailler assez tôt. On considère donc que les jeunes sont les individus âgés de 14 à 26 ans. On estime que plus de 1,6 million de travailleuses et de travailleurs dans le pays sont des enfants de 12 à 16 ans. La plupart des enfants et des jeunes occupent des emplois informels, n'ont ni couverture sociale, ni droit du travail. Le nombre de travailleuses et de travailleurs du secteur informel est estimé à 12 millions.

Du point de vue syndical, la place des jeunes est limitée sur plusieurs points. Premièrement, les emplois occupés par les jeunes leur donnent un statut précaire et rarement accès à des emplois syndiqués. La rareté des emplois influence aussi les jeunes qui n'osent pas prendre le risque d'être associés au syndicat par l'employeur. Deuxièmement, les syndicats ne portent pas beaucoup les préoccupations des jeunes. Les jeunes se reconnaissent peu dans les dirigeants, ceux-ci étant pour la plupart près de la retraite, ou même dans certains cas déjà à la retraite. Ils ne tentent pas de construire une relève et de transférer ainsi leur savoir et leurs acquis. Et dernièrement, les connaissances des jeunes sur le syndicalisme sont très limitées. La culture antisyndicale est une culture sociale et transmise par les médias. L'image du syndicalisme est à reconstruire.

En résumé, les jeunes travailleuses et travailleurs de la Colombie se dirigent vers des emplois informels ou le paramilitarisme, faute de mieux. Il est plus facile de créer un groupe armé que de tenter de se syndiquer. Un jeune Colombien nous a dit : « la mère dit à son fils aîné de rapporter de l'argent et de la nourriture, elle ne lui demandera pas comment il l'aura gagné, l'important c'est de nourrir ses enfants. »

Dans un pays où le syndicalisme est vu aussi négativement que le terrorisme et où les conflits de travail sont traités comme des problèmes de sécurité publique, les jeunes ont besoin de l'appui international. J'espère que notre visite a démontré que des jeunes peuvent s'impliquer et ont leur place dans le mouvement syndical.

par Marisol Durand (CSN)

La relève syndicale

La Colombie possède 19 millions de travailleuses et de travailleurs, sur une population d'environ 45 millions d'habitants. Plusieurs d'entre eux (58%) font partie de l'économie informelle, c'est-à-dire qu'ils occupent des emplois précaires, sans protection sociale ni sécurité d'emploi. La très grande majorité des jeunes travailleuses et travailleurs de la Colombie fait justement partie de cette économie informelle. Ces personnes ne sont pas structurées en organisation, alliance ou autre et elles sont généralement éparpillées dans plusieurs quartiers des grandes villes. Ceci explique en partie le faible taux de syndicalisation des jeunes, qui est d'ailleurs plus faible que celui des travailleuses et des travailleurs en général. D'autres facteurs peuvent expliquer ce faible taux, comme la montée fulgurante de la violence antisyndicale dans ce pays, ainsi que les luttes extrêmement difficiles que mènent les syndicats, avec peu de résultats. De plus, en Colombie, comme dans bien des pays du monde, les jeunes questionnent l'utilité des syndicats, et les avantages qu'ils pourraient leur apporter. Ainsi, la poussée mondiale de l'individualisme, qui fait qu'un travailleur fait valoir seul son potentiel et son expérience face à son employeur, existe aussi bien en Colombie qu'au Québec.

D'autre part, la situation des jeunes et la relève dans les syndicats sont étrangement similaires à la situation québécoise. À cet égard, les constats et les critiques des jeunes vis-à-vis des syndicats se ressemblent. Les jeunes syndicalistes colombiens trouvent les organisations syndicales parfois trop lourdes et compliquées. De plus, les jeunes critiquent aussi l'attitude des dirigeants syndicaux qui, selon eux, ne travaillent que pour assurer et améliorer leur propre situation de dirigeants. Donc, la relève syndicale n'est pas chose garantie, aussi bien en Colombie qu'au Québec.

par Jérôme Rousseau (FIQ)



Le groupe de stagiaires en compagnie d'un responsable de l'association Informal qui défend les droits des jeunes travailleuses et travailleurs du secteur de l'économie informelle.

PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS : UNE POPULATION ENCORE PLUS PAUVRE

Le gouvernement colombien a mis en marche une grande campagne afin de convaincre la population que le régime public était désuet et corrompu et que le personnel était inefficace, surpayé et mal adapté aux nouveaux modes de gestion.

Une réforme des services publics a été mise en branle dans les années 90. Cette réforme visait une meilleure organisation du travail effectué par les fonctionnaires, mais surtout une redéfinition du périmètre de l'action publique, par le recours à la sous-traitance et à la privatisation. Le peuple colombien a vite compris que le secteur privé ne rend pas de meilleurs services et le coût des services a grimpé en flèche; dans certains secteurs, les prix sont 400 fois plus élevés.

Au niveau des municipalités, les travailleuses et les travailleurs ont vécu de grands reculs et ont perdu leurs avantages sociaux. Ils ne sont plus considérés comme des fonctionnaires de l'État. Certains titres d'emplois nécessitant une grande expertise n'ont aucune reconnaissance de l'importance de leur travail. Prenons le cas des pompiers. Ils sont sous-payés, sous-formés et en plus, ils ne sont pas assez nombreux pour bien servir la population de manière sécuritaire. Leur quart de travail est de douze heures, suivi de douze heures de garde. Ils n'ont droit à aucune vacances, et ce, même durant la période des Fêtes. Les employés municipaux sont en colère et désabusés face aux reculs imposés et au non-soutien de la population. Les mobilisations sociales ne sont pas coutume en Colombie. De plus, le gouvernement gère ce type de mobilisation comme un problème de sécurité publique et non comme une manifestation du mécontentement du peuple.



Pompiers colombiens au travail.

De plus en plus, des policiers sont nommés, d'abord à des postes de dirigeants et par la suite dans toutes les branches de la gestion gouvernementale et des municipalités, partout à travers le pays. Cette ambiance de surveillance constante est en quelque sorte une pression supplémentaire pour les travailleuses et les travailleurs. Cela permet au gouvernement de maintenir un certain contrôle idéologique sur ceux-ci et crée une ambiance de crainte entre collègues. En plus des paramilitaires qui infiltrent toutes les couches de la société, voilà que le gouvernement impose des policiers à tous les fonctionnaires.

Certains problèmes vécus par les syndicats colombiens du secteur public se rapprochent de ce que nous vivons ici, comme la privatisation qui a déjà fait beaucoup de ravages. Le gouvernement colombien ne semble pas reconnaître les bienfaits du secteur public et



penche plutôt vers le bien-être des entreprises privées. La disparité salariale entre les hommes et les femmes est encore très présente, comme par le passé chez nous. Le manque de reconnaissance de la scolarisation dans certains domaines qualifiés crée aussi des fossés salariaux. Contrairement à nous, la Colombie ne vit pas une pénurie de main-d'œuvre, mais plutôt un surplus.

Je suis encore surprise de tout ce que nous avons à apprendre de ce pays. Les services publics et le respect du travail des fonctionnaires sont pour moi des sujets de luttes quotidiennes et j'ai pu y observer ce que pourrait avoir l'air le Québec si nous baissions les bras. Une population jeune, mais sans droits ni éducation. Des travailleuses et des travailleurs sans droits ni ressources face à leur employeur, qui ont perdu leurs avantages sociaux et leur sécurité d'emploi avec les privatisations. La privatisation des services publics n'a fait que plonger la population dans plus de pauvreté.

par Marisol Durand (CSN)

LE SECTEUR DE LA SANTÉ EN COLOMBIE : DES SOINS ET UNE MAIN-D'ŒUVRE PRIVATISÉS

À la suite d'une importante réforme de la santé en 1996, le gouvernement colombien s'est départi de la majorité des hôpitaux publics au profit du secteur privé. Ce processus de vente s'est réalisé dans un climat de violence envers les professionnelles et professionnels de la santé syndiqués qui, sous la menace de représailles, ont dû quitter leur région pour protéger leur vie.

En plus de la violence exercée envers les dirigeants syndicaux et leurs membres, les syndicats du secteur de la santé font face à de nombreux défis, comme l'introduction d'une deuxième catégorie de salariés à celle des travailleuses et travailleurs syndiqués



Les stagiaires en compagnie de représentantes syndicales du secteur de la santé.

au sein des établissements de santé et plus largement au sein des autres activités du secteur public. Les « coopératives de santé » sont de nouvelles structures que les entreprises en santé mettent en place pour contourner les droits syndicaux. Elles ne sont pas sans rappeler les entreprises privées de placement en soins au Québec. Ces coopératives ont pris un tel essor qu'elles emploient aujourd'hui à elles seules 75 % des professionnelles et professionnels de la santé des hôpitaux de la Colombie. Bien que mieux rémunérés, ces derniers ne sont pas couverts par les protections sociales qu'offrent les entreprises de santé, étant donné qu'ils n'ont pas de lien d'emploi direct avec ces entreprises. Les professionnelles et professionnels en soins sont actuellement une main-d'œuvre très abondante en Colombie, de sorte qu'il existe une forte migration de ces travailleuses et travailleurs à l'extérieur du pays.

Les représentantes et représentants des syndicats du secteur de la santé ont fait part aux stagiaires de nombreux exemples illustrant les violations et les persécutions des employeurs du réseau de la santé de la Colombie à leur endroit et envers les personnes travailleuses. Le refus de l'employeur d'accorder des libérations syndicales et de payer les jours fériés figure parmi les violations subies par les travailleuses et travailleurs de la santé en Colombie.

Le plus frappant demeure la suspension sans salaire ni avantages sociaux de la présidente d'un des syndicats d'infirmières de la région de Medellín pour l'exercice d'activités syndicales. Cette infirmière, présentement sans revenu depuis 18 mois, est soutenue par son syndicat qui tente de renverser cette décision par le moyen d'un recours devant les tribunaux. Des actions de solidarité sont envisagées pour soutenir cette militante et son syndicat dans cette lutte fort importante pour la reconnaissance des principes et droits fondamentaux au travail en Colombie.

par Jérôme Rousseau et Karine Crépeau FIQ)

PROJET ITUANGO : UN PPP À LA SAUCE COLOMBIENNE !

Le 17 février, nous avons rencontré madame Isabel Soleta, qui travaille pour une association de femmes dans la région d'Ituango, une petite ville colombienne située dans les montagnes au nord du département d'Antioquia, à 195 kilomètres de Medellín.

Les gens d'Ituango ont beaucoup souffert et ont dû abandonner leurs terres à de nombreuses reprises, en raison des hostilités entre la guérilla et les paramilitaires. Actuellement, ils affrontent également le gouvernement colombien, qui essaie de céder le projet hydro-électrique Pescadero-Ituango à des entreprises étrangères, ce qui permettrait à la Colombie de produire davantage d'électricité. C'est également une des raisons pour laquelle des groupes armés désirent contrôler cette région.

Madame Soleta prépare une maîtrise sur l'impact social et environnemental de ce projet qui a, selon elle, des conséquences terribles : déplacement forcé de la population, dont plusieurs Autochtones, hausse de la violence, perturbation de l'organisation sociale et des espèces animales, signature de contrats abusifs par des personnes analphabètes qui comprennent mal leurs droits.

Le gouvernement colombien mène une croisade pour avoir un appui de la population, car la construction du barrage peut générer beaucoup d'emplois. Mais ce qu'il ne mentionne pas, c'est qu'à la fin du projet, ces emplois ne seront plus disponibles.

Le projet d'Ituango nous est apparu comme une sorte de PPP, puisque la municipalité de Medellín y est impliquée, en partenariat avec l'entreprise EPM. Cette entreprise a déjà été un important employeur dans le secteur de la production et de la distribution de l'électricité.

En 1990, EPM comptait plus de 25 000 travailleuses et travailleurs, mais dix ans plus tard, seulement 5800 personnes y occupaient toujours un emploi. EPM fait d'énormes profits, qui sont empochés par quelques actionnaires, tandis qu'une faible partie des profits retourne à la ville de Medellín pour être réinvestis dans la communauté ou l'éducation. Les conséquences de cette forme de privatisation ont provoqué une hausse des coûts de l'énergie.



Le siège d'EPM à Medellín.

par Anny Gilbert (SCFP-FTQ) et Micheline Jourdain, accompagnatrice

LES DÉFIS DE LA SYNDICALISATION DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Lors de mon échange avec mes collègues colombiens du secteur de la construction, j'ai pu rencontrer M. Rios, président national du SINDICONS, le syndicat de la construction affilié à la Centrale unitaire des travailleurs (CUT).

Le syndicat de la construction a vu le jour en 1938. Dans les années 1960, 20% des travailleurs étaient syndiqués, alors qu'en 1980, on ne comptait plus que 8 entreprises avec une convention collective! Aujourd'hui, 2 entreprises seulement ont une telle convention et le taux de syndicalisation est de 0.5%, pour environ 100 000 travailleurs.

Pourquoi une si grande démobilisation? Voici quelques raisons : précarité des emplois, limitation de la liberté d'expression, absence d'un Ministère du travail, violence, intimidation, assassinat et impunité. Les jeunes ne s'impliquent presque plus, la baisse des conditions de travail et l'injustice routinière ont amené un démantèlement quasi total du syndicalisme et évidemment, le plus important, les droits du travail ainsi que les droits humains ne sont pas respectés.

Pour pallier à cette démobilisation, le syndicat s'est muni de plusieurs stratégies telles que: l'embauche d'un avocat à temps plein pour représenter les travailleurs dans toute cause juridique, ainsi que la production d'un journal de la construction qui est publié 6 fois par année. On recueille également des cotisations syndicales volontaires pour une période temporaire, ce qui donne accès à de l'information personnalisée directement chez les travailleurs. Aucune



**Danyk Naudi en compagnie de représentants syndicaux
du secteur de la construction.**

pression n'est faite, puisqu'il s'agit avant tout de transmettre de l'information pour l'instant.

Le domaine de la construction est divisé en deux secteurs. Le premier regroupe la construction résidentielle, commerciale, industrielle et institutionnelle, tandis que le deuxième regroupe la voirie et le génie civil. 98% des travailleurs sont des hommes âgés de 26 à 45 ans. Parmi eux, 88% savent lire et écrire. En ce qui concerne leur formation scolaire, 18% sont détenteurs d'un diplôme d'études secondaires, 3% sont des techniciens, 0,7% sont des universitaires (par exemple des ingénieurs) et 30% sont des décrocheurs. Du côté salarial, la moitié des travailleurs gagnent 230\$ US par mois ou moins, 25% entre 230 et 460\$ US et 19% entre 460 et 690\$ US. Moins de 6% des travailleurs de ce secteur ont un salaire de plus de 690\$ US par mois.



Travailleurs de la construction à Medellín.

On dénombre 37% d'apprentis, 28% de compagnons et 7% de contremaîtres. Pour ce qui est de l'évolution de la compétence pour l'apprenti et même le compagnon, c'est l'employeur qui décide du moment de changer de niveau de compétence. La formation requise pour les travailleurs est généralement donnée par la compagnie elle-même.

Pour les métiers mécaniques, tels que frigoriste et électricien d'ascenseur, le technicien doit avoir suivi une formation comprenant des évaluations. Question sécurité: les normes de sécurité sont les mêmes partout en Colombie, l'employeur doit fournir un minimum d'équipement de protection, comme des bottes, des lunettes, des casques et autre équipement jugé nécessaire. Les travailleurs ont accès à un programme similaire à la CSST, donnant droit à 100% du salaire.

Par contre, tout ce que vous venez de lire n'est que théorie, car les droits mentionnés ci-dessus ne sont respectés que pour une toute petite partie des travailleurs de la construction. Les habitudes des employeurs sont de faire ce qu'ils veulent quand ils le veulent. Et si rien ne va plus, ils ferment les portes, surtout si la soupe devient trop chaude. Le système est géré d'une telle façon que même le gouvernement en fait partie. Tout passe par la sous-traitance, alors comme l'impunité est chose courante, les compagnies ne respectent aucune réglementation et remplacent les travailleurs à leur guise. À ne pas oublier que si un travailleur est trop revendicateur, il aura une visite de la part d'un inconnu pour le menacer, ou bien même menacer sa famille. Malheureusement, ça peut aller jusqu'à la mort.

Une meilleure mobilisation, une plus grande participation des jeunes au mouvement syndical et un plus grand support de la communauté internationale sont les demandes faites par les représentants de la construction de la Colombie. Voilà ce qui résulte de mon expérience en tant que stagiaire en Colombie!

par Danyk Naudi (FTQ-Construction)

LES MÉTALLOS DE COLOMBIE : DES RENCONTRES FRUCTUEUSES

J'ai eu la chance de rencontrer cinq personnes de trois syndicats différents durant le stage en Colombie. Tout d'abord, j'ai rencontré lors d'un dîner M. Mauricio Castro, qui est le président national de Sintrametal. On a eu une discussion très amicale. Mauricio a dû quitter la Colombie pendant deux ans pour se réfugier en Argentine, car sa tête était mise à prix. Il a confirmé qu'il a eu le support des Steelworkers : il est venu au Canada pour rencontrer les gens du Fonds humanitaire des Métallos et il est très reconnaissant de l'aide reçue. Après notre rencontre, il partait pour aller fusionner deux syndicats à Bogota. Je garde contact avec lui par courriel.

Le lendemain, on a passé l'avant-midi avec des gens de la métallurgie, et on a rencontré trois personnes du syndicat Sintralasametal. Elles nous ont fait une présentation sur les enjeux qui les touchent et comment le syndicat a réussi à tenir tête à une multinationale américaine, le groupe Ross. Ce syndicat représente 5 usines qui moulent du verre par injection pour faire des bouteilles d'eau gazeuse. Une usine va bien, mais les 4 autres sont dans un état plus précaire. Pour avoir un pouvoir de négociation, les syndicats se sont réunis. Vu que c'était une compagnie américaine, ils ont demandé de l'aide aux United Steel Workers (USW) pour faire pression sur cette compagnie et leur venir en aide. Les USW ont fait pression sur la compagnie comme sur le gouvernement colombien, mais cela n'a pas empêché le déclenchement de la grève. Heureusement, les travailleurs avaient un fonds de grève qui leur donnait environ 65% de leur salaire. Le conflit s'est réglé avec une convention collective intéressante pour les syndiqués.



Philippe Côté en compagnie de représentants syndicaux
du secteur de la métallurgie.



Le groupe de stagiaires lors d'une rencontre avec les représentants syndicaux du secteur de la métallurgie.

Ils nous ont dit que l'aide de l'extérieur les avait beaucoup aidés, que ce soit de l'appui financier, de l'information ou des pressions.

La dernière personne que nous avons rencontrée est Heriberto Giraldo du syndicat Sintravidri-col. Il est très touché par la misère que les syndiqués vivent dans ce pays. Il travaille dans une usine de laminage d'acier qui emploie 150 travailleurs (90 à l'administration et 60 à la production) et qui est exploitée par J.F.S Consortium Olasa (Japon/Mexique). Seule la partie production est syndiquée; même si la loi permet aux gens de l'administration de se syndiquer, la compagnie le refuse. En 2005, il y a eu une transition en raison des retraites. La compagnie a engagé dix jeunes : huit d'entre eux se sont syndiqués et ont été congédiés par la suite. La compagnie a voulu faire peur aux nouvelles personnes embauchées et elle a réussi son coup!

En 2007, les travailleurs ont commencé à négocier une nouvelle convention collective. Comme les négociations ne débloquent pas, ils ont fait appel à un médiateur du gouvernement. Pendant la négociation, la compagnie a offert des primes de départ à 20 travailleurs syndiqués pour quitter le syndicat. La négociation s'est terminée en 2010 sans que le syndicat fasse des gains. La convention n'a pas changé en 20 ans et le syndicat a peur de perdre des acquis; les demandes sont donc minimales. Dans cette entreprise, un travailleur syndiqué gagne environ 1 million de pesos par mois (550\$ US). Si le même travailleur accède au travail par une coop, il gagne 400 000 pesos (225\$ US) et il n'a pas le droit de se syndiquer. Voilà les 2 réalités que j'ai vues dans un même pays!

par Philippe Côté (Métallos-FTQ)

MAISON DES FEMMES DE DON MATIAS : AUTONOMISATION ET LEADERSHIP FÉMININ

Le 14 février, nous avons pris la direction d'un village nommé Don Matias. Afin de quitter la vallée encaissée qu'est Medellín, nous avons franchi une chaîne de montagnes de la Cordillère des Andes par une route sinueuse.

L'économie de ce village est essentiellement basée sur le secteur textile. En effet, on retrouve à Don Matias environ 120 usines de confection de vêtements, opérées en grande majorité par des femmes, soit environ 1 000 femmes (dont plusieurs monoparentales) sur une population de 15 à 16 000 habitants. Les usines de ce village sont durement éprouvées, en raison notamment de la concurrence chinoise.

Afin de comprendre leur réalité, des membres de la Maison de la femme ouvrière de Don Matias nous ont fait un exposé de leur organisation. Cet organisme sans but lucratif fût fondé en 1996 par des femmes œuvrant dans le domaine textile, dont les droits étaient peu ou pas respectés. Le financement de ses activités provient des dons de ses membres et de l'Escuela nacional sindical, via des fonds de solidarité. Son objectif premier en était un de regroupement, mais cet organisme a maintenant un champ d'action plus élargi qu'un simple syndicat; il aide non seulement les femmes à faire face à la violation de leurs droits du travail, mais exerce aussi un rôle au niveau social et politique.

Pour ce faire, la Maison de la femme ouvrière de Don Matias a instauré trois programmes. Le premier vise à former les femmes dans leur futur métier et à inculquer une sorte de leadership afin qu'elles puissent être en mesure de négocier leurs conditions de travail. Le deuxième est un programme en partenariat avec la mairie et une institution publique (la SENA) pour les ins-



Usine de textile à Don Matias.

truire sur la vie syndicale. Finalement, le troisième programme est une courroie de transmission avec l'agenda public; les femmes présentent leurs revendications aux candidats des élections, afin que ces revendications soient incluses dans les programmes des partis. La Maison de la femme ouvrière de Don Matias est à la recherche de nouvelles stratégies pour augmenter son membership, un défi encore plus important en zone rurale.

La présentation s'est faite dans les locaux de la Maison de la femme ouvrière de Don Matias et une chaîne de télévision locale était présente pour l'enregistrer. Micheline leur a accordé une entrevue. L'excursion s'est terminée par une visite dans une de ces usines où nous avons pu observer chaque étape de la confection d'un pantalon.

par Dany Pascazio (CSN-CCMM)



L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-COLOMBIE : UNE RELATION ASYMÉTRIQUE?

Dan Hawkins, chercheur à l'Escuela Nacional Sindical (ENS), nous a présenté l'analyse de l'ENS sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie, en exposant les structures de l'accord et ses impacts politiques et économiques pour la Colombie.

Le président Uribe, à l'époque où il était au pouvoir, a fait des accords de commerce une des priorités de son gouvernement. En plus de l'Accord de libre-échange avec le Canada, la Colombie est sur le point de ratifier deux autres accords de commerce : un avec les États-Unis et un autre avec le Pérou. Contrairement aux États-Unis qui, avant de poursuivre les négociations, ont demandé au gouvernement colombien de leur fournir un rapport sur l'état des droits fondamentaux du pays, le Canada n'a pas cru bon d'alourdir le processus en cours pour de telles vérifications.

Cet accord de commerce ouvre la voie à des marchés forts lucratifs pour les investisseurs canadiens qui exploitent les mines et le pétrole. Selon un rapport de l'ENS, les investissements canadiens en Colombie ont augmenté de 773%, passant de 4,4 millions de dollars US en 2007 à 38,4 millions de dollars US en 2008. Malgré les sommes investies, ce secteur n'a généré qu'un nombre marginal d'emplois pour les populations locales colombiennes, sans compter qu'il implique des déplacements forcés de ces communautés pour accéder à ces terres très profitables.

Cet accord stipule également que c'est le gouvernement de la Colombie lui-même qui évalue les répercussions de l'accord sur les droits de la personne, un segment tout à fait accessoire lorsque l'on sait qu'il est très peu probable que le gouvernement colombien réforme les lois pour éliminer la violence généralisée envers les défenseurs des droits de la personne et le climat d'impunité qui l'accompagne.



Un travailleur agricole près de Medellín.

Le territoire couvert par les mines à ciel ouvert en Colombie représente l'étendue de 2 départements, sur les 32 que possède le pays. Pour ce qui est des minières canadiennes présentes en Colombie, leurs activités se font de plus en plus sentir, notamment celles de la minière Barrick Gold, présente dans 4 départements spécifiques, soit Antioquia, Caldas, Cundinamarca et Tolima.

En 2009, les exportations de la Colombie se chiffraient à 385 593 millions de dollars US, principalement dans les secteurs des mines et de l'agriculture, alors que les importations s'élèvent à 675 074 millions de dollars US, pour des produits dérivés du pétrole, des équipements de machineries, de plastique et de papeterie. D'ail-

leurs, parmi les entreprises canadiennes présentes en Colombie, les stagiaires ont eu la surprise de constater les activités du groupe Quebecor World. Les activités des entreprises canadiennes exploitant le pétrole se font également sentir au pays, puisque les plus importantes s'y sont installées, comme Nexen Inc., Transcanada et Petrobank Energy and Resources Ltd.



Selon l'ENS, plusieurs segments de l'accord posent problème et renforcent le rapport asymétrique qui place la Colombie en position désavantageuse par rapport au Canada et à ses investisseurs. Ainsi, comme dans d'autres accords de commerce, le système d'arbitrage supranational permettra aux investisseurs canadiens de poursuivre l'État colombien lorsque ses interventions seront jugées comme des entraves à leur liberté d'entreprise. Des compensations sont également prévues à l'accord pour toutes pertes liées à des manifestations, des grèves ou au conflit armé, sans compter qu'il interdit toute politique de l'État colombien visant à favoriser une communauté en particulier ou un secteur stratégique du pays.

Alors que le gouvernement canadien avait l'opportunité de mettre à l'agenda la promotion des droits comme préalable à la ratification de cet accord, il a plutôt décidé de fermer les yeux sur les nombreuses contestations des mouvements sociaux et syndicaux d'ici et de la Colombie.

Au moment d'écrire ces lignes, l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie était toujours en attente d'être ratifié par le gouvernement colombien. Son entrée en vigueur soulèvera une fois de plus la nécessité de poursuivre les efforts mis en place par le mouvement social et syndical d'ici pour rappeler le rôle et les responsabilités du Canada à l'égard de la promotion des droits de la personne dans le monde.

par Karine Crépeau (FIQ) et Philippe Côté (Métallos-FTQ)

**Centre international de solidarité ouvrière (CISO)
565, boul. Crémazie est, bureau 3500
Montréal, Québec, H2M 2V6**

www.ciso.qc.ca